

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, sise domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	12 + 3	15
Total des voix : 18		

Date de convocation
09/05/2025

Délibération
n°25_05_B4_06

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes côte d'azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix chacun : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Antoine FAURE** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER**

Visites techniques approfondies pour les systèmes d'endiguements de Vinon-sur-Verdon, Beauvezet et pour la digue de la Lance à Colmars – Budget GEMAPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du budget annexe GEMAPI 2025,

Depuis le 1er janvier 2018, DLVAgglo et la CC Alpes Provence Verdon exercent la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Elles ont confié une partie de leurs attributions au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon par convention de délégation, et notamment la gestion hors crue des systèmes d'endiguements de leurs territoires.

La surveillance courante (hors période de crue) est un volet très important des obligations du gestionnaire de système d'endiguement. Parmi ces obligations, la réalisation de visites techniques approfondies (VTA) est réglementairement prescrite entre deux rapports de surveillance, soit tous les 6 ans pour les digues de classe C.

Les digues de Vinon-sur-Verdon ont fait l'objet d'une visite technique approfondie par le bureau d'étude SCE en 2019. La digue des Relarguiers à Beauvezet a fait l'objet d'une VTA en 2022 mais elle a subi en 2023 une érosion identifiée comme évènement important pour la sûreté hydraulique (EISH) qui rend nécessaire une nouvelle VTA. Quant à la digue de la Lance à Colmars, sa dernière VTA réalisée par l'ONF-RTM a été réalisée en 2020.

En 2025, il est donc prévu de réaliser une Visite Technique Approfondie de ces trois systèmes d'endiguement à confier à un bureau d'étude.

Pour chaque système d'endiguement, le périmètre de l'examen visuel couvrira :

- Les digues, et leurs éventuels ouvrages traversants ;
- Les ouvrages contributifs (protections de berge...) ;
- Les interfaces avec le terrain naturel ;
- Les accès et les éventuels ouvrages de tiers qui interfèrent avec le système d'endiguement.

L'examen visuel portera notamment sur :

- L'état structurel des ouvrages ;
- Les irrégularités visibles des crêtes de digue ;
- La végétation sur les ouvrages ;
- La dynamique sédimentaire observée dans le lit.

Un compte-rendu sera réalisé. Il présentera notamment :

- Les conditions de la visite, les moyens utilisés et le parcours réalisé ;
- Les défauts relevés, hiérarchisés selon leur gravité ;
- La description des actions à entreprendre pour remédier aux insuffisances constatées ;
- Des recommandations quant à la surveillance et à l'entretien de l'ouvrage.

Coûts estimatifs TTC :

Visite technique approfondie Systèmes d'endiguements de Vinon-sur-Verdon : 20 000 €

Visite technique approfondie Digue des Relarguiers à Beauvezer : 7 500 €

Visite technique approfondie Digues de la Lance à Colmars : 7 500 €

Total : 35 000 €

Le montant de chaque VTA est assuré par l'intercommunalité correspondante. La VTA de Vinon-sur-Verdon est financée par DLVAgglo. Les VTA de Beauvezer et Colmars sont financées par la CCAPV. Ces financements sont inscrits à l'annexe financière 2025 de chaque convention de délégation du volet « Prévention des Inondations ».

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

*Le Président
Bernard CLAP*



DEL25_05_B4_05